13 ÈME FOIRE À LA BROCANTE

VIDE – GRENIERS

DIMANCHE 21 JUILLET 2019

De 7h00 à 18h00

ENTRÉE VISITEURS GRATUITE

Bulletin d'inscription à retourner obligatoirement à

JEAN-JACQUES DAMOY 575 RUE DU FIEZEN 29560 LANDÉVENNEC accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de L'AMICALE DE L'AULNE

Nom Prénom

Adresse

Tel N° RC (professionnels)

Adresse mail

N° carte d'identité

Délivrée le Par

Emplacements extérieurs : 15€00 les 5 mètres linéaires, étals non fournis.

Comme l'année passée un café de bienvenue est offert.

Nombre d'emplacements : x 15€00 = Euros

Renseignements 02 98 86 14 01

Règlement de la brocante au verso

IPNS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

13 ÈME FOIRE À LA BROCANTE

VIDE – GRENIERS

DIMANCHE 21 JUILLET 2019

De 7h00 à 18h00

ENTRÉE VISITEURS GRATUITE

Bulletin d'inscription à retourner obligatoirement à

JEAN-JACQUES DAMOY 575 RUE DU FIEZEN 29560 LANDÉVENNEC accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de L'AMICALE DE L'AULNE

Nom Prénom

Adresse

Tel N° RC (professionnels)

Adresse mail

N° carte d'identité

Délivrée le Par

Emplacements extérieurs : 15€00 les 5 mètres linéaires, étals non fournis.

Comme l'année passée un café de bienvenue est offert.

Nombre d'emplacements : x 15€00 = Euros

Renseignements 02 98 86 14 01

Règlement de la brocante au verso

IPNS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

1°) La brocante, vide-greniers est ouverte à tous :

Professionnels, particuliers ou associations

2°) Installation entre 6h30 et 7h00 au port de LANDÉVENNEC et rue Saint GUÉNOLÉ

3°) Début des ventes au public à partir de 8h00 jusqu'à 18h00

4°) La réservation des stands est effective à réception de cet imprimé **et** du règlement par chèque libellé à l'ordre de L'AMICALE DE L'AULNE

5°) Petite restauration – Buvette

6°) Les vendeurs sont responsables des objets déballés et ne peuvent en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas de perte, de vol ou de casse de leurs marchandises.

L'AMICALE DE L'AULNE décline toute responsabilité à ce sujet

Merci de votre compréhension.

OBLIGATION

d'engagement à participations pour les non professionnels

Je soussigné m'engage à ne pas participer à plus de deux brocantes ou vide-greniers durant l'année 2019.

A le

Signature obligatoire

N'oubliez pas de laisser l'emplacement comme vous l'avez trouvé.

1°) La brocante, vide-greniers est ouverte à tous :

Professionnels, particuliers ou associations

2°) Installation entre 6h30 et 7h00 au port de LANDÉVENNEC et rue Saint GUÉNOLÉ

3°) Début des ventes au public à partir de 8h00 jusqu'à 18h00

4°) La réservation des stands est effective à réception de cet imprimé **et** du règlement par chèque libellé à l'ordre de L'AMICALE DE L'AULNE

5°) Petite restauration – Buvette

6°) Les vendeurs sont responsables des objets déballés et ne peuvent en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas de perte, de vol ou de casse de leurs marchandises.

L'AMICALE DE L'AULNE décline toute responsabilité à ce sujet

Merci de votre compréhension.

OBLIGATION

d'engagement à participations pour les non professionnels

Je soussigné m'engage à ne pas participer à plus de deux brocantes ou vide-greniers durant l'année 2019.

A le

Signature obligatoire

N'oubliez pas de laisser l'emplacement comme vous l'avez trouvé.